



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 novembre 2023

Présents : DAMOUR Christophe, BOURDIER Christian, CHAGNAUD Patrick, DELORME-LEWIS Véronique, MARTINAUD Éric, MARTINAUD Sébastien, MÉNAGER Alain

Secrétaire : DAMOUR Christophe

CAUE : Mickaël CHARRUAULT du CAUE présente l'étude d'amélioration des performances énergétiques de la salle communale et de la mairie.

En résumé :

- La consommation électrique annuelle est de l'ordre de 10 000 kWh (dont 1/3 pour la salle communale et 2/3 pour la mairie).
- L'objectif de réduction de la consommation de 30 %, requis pour les aides au titre du Fonds Vert ne pourra être atteint qu'en changeant les sources de chauffage de la salle communale (remplacement des ventilo-convecteurs par une pompe à chaleur air/air).

Les pistes d'amélioration viseraient plutôt à optimiser les consommations électriques et à améliorer le confort :

- Installations de systèmes de régulation plus performants en particulier pour la mairie
- Amélioration de l'acoustique de la salle communale
- Amélioration du confort thermique par la pose de rideaux modulables dans la salle communale

Délibération 1 : Restitution de la compétence voirie à la commune

Suite à l'approbation de la restitution de la compétence voirie par le conseil communautaire de la Communauté de Communes Lavalette-Tude-Dronne du 26 octobre 2023, le conseil municipal doit se prononcer sur cette restitution. Pour Saint-Laurent des Combes, l'impact financier annuel de cette restitution sera d'environ 1260 € correspondant à la différence entre l'attribution de compensation restituée et ce qui était pris en charge par la CdC.

Après débat, le Conseil Municipal décide d'approuver la restitution de la compétence voirie à la commune par quatre voix pour et trois abstentions.

Motion : Soutien des élus municipaux face aux agressions

Le maire présente une motion proposée par des députés du Vaucluse et des Yvelines, relative au renforcement de la législation visant à protéger les élus municipaux.

Après débat, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette motion.

Débat : Remplacement des ampoules d'éclairage public par des LED

Le SDEG 16 propose le remplacement des sources d'éclairage public par des sources à LED plus économique dans les conditions suivantes :

- Fonds Vert 40 %
- SDEG 16 40 %
- Commune 20 %

Cette opération représentant une dépense d'environ 1200 € pour la commune, le Conseil Municipal décide de candidater à ce dispositif.

Information : Cérémonie commémorative du 11/11/2023

La cérémonie commémorative du 11 novembre 2023 sera célébrée conjointement avec Saint-Martial

- à 11H00 au monument aux morts de Saint-Laurent des Combes
- à 11H30 au monument aux morts de Saint-Martial

Questions diverses :

1- Autoconsommation collective : Le Maire de Châtignac propose aux communes de Montboyer et de Saint-Laurent des Combes de réfléchir à la mise en place d'un dispositif d'autoconsommation collective d'électricité renouvelable.

Après débat, le Conseil Municipal souhaite approfondir la réflexion sur ce sujet, pour avoir des éléments chiffrés permettant d'évaluer son intérêt.

2- Le ravalement des façades de la mairie et de la salle communale, dont la réalisation était initialement prévue en novembre 2023, est repoussé au mois de janvier 2024.

La prochaine réunion sera programmée le 4 décembre 2023.

Clôture de la séance à 22h30